

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV TRESOR

SICAV TRESOR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **12 avril 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, la Générale d'Audit et Conseil -GAC- représentée par M. Chiheb GHANMI.

BILANS COMPARES AU 31-12-2017

DESIGNATION		NOTE	31/12/2017	31/12/2016
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	187 482 559,215	320 010 981,387
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		47 293 332,234	57 819 855,144
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		135 557 034,681	256 013 214,643
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		4 632 192,300	6 177 911,600
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	106 954 790,382	26 303 584,615
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		101 940 531,144	25 525 111,912
AC2-B	DISPONIBILITES		5 014 259,238	778 472,703
TOTAL ACTIF			294 437 349,597	346 314 566,002
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	129 481,069	153 208,675
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	93 553,159	102 184,838
TOTAL PASSIF			223 034,228	255 393,513
ACTIF NET			294 214 315,369	346 059 172,489
CP1	CAPITAL	CP1	284 043 740,634	333 090 681,960
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	10 170 574,735	12 968 490,529
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		2 674,884	1 785,709
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		11 544 025,065	14 852 410,665
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-1 376 125,214	-1 885 705,845
ACTIF NET			294 214 315,369	346 059 172,489
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			294 437 349,597	346 314 566,002

ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2017

DESIGNATION		NOTE	31/12/2017	31/12/2016
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	12 145 152,604	14 823 502,145
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		2 481 629,304	2 969 429,760
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		9 464 244,200	11 659 755,585
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		199 279,100	194 316,800
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2 585 816,840	2 486 063,192
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		26 608,645	106 034,987
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		2 429 354,277	1 675 664,808
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		129 853,918	704 363,397
REVENUS DES PLACEMENTS			14 730 969,444	17 309 565,337
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1 667 708,464	-1 978 652,136
REVENU NET DES PLACEMENTS			13 063 260,980	15 330 913,201
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-1 519 235,915	-478 502,536
RESULTAT D'EXPLOITATION			11 544 025,065	14 852 410,665
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 376 125,214	-1 885 705,845
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			10 167 899,851	12 966 704,820
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		1 376 125,214	1 885 705,845
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		1 586 189,250	-348 380,077
PR4-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES		-2 278 141,741	-646 993,051
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			10 852 072,574	13 857 037,537

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2017

DESIGNATION		31/12/2017	31/12/2016
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	10 852 072,574	13 857 037,537
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	11 544 025,065	14 852 410,665
AN1-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	1 586 189,250	-348 380,077
AN1-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	-2 278 141,741	-646 993,051
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-12 502 514,180	-14 587 141,374
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-50 194 415,514	-62 698 655,347
	SOUSCRIPTIONS	449 595 598,990	432 588 908,373
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	442 746 900,000	423 522 600,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	-7 135 707,952	-5 634 090,166
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (S)	6 069 470,103	7 743 512,424
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. (S)	7 914 936,839	6 956 886,115
	RACHATS	-499 790 014,504	-495 287 563,720
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-491 917 800,000	-484 278 400,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	7 951 619,117	6 492 860,068
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (R)	-6 532 771,568	-8 659 431,828
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. (R)	-9 291 062,053	-8 842 591,960
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-51 844 857,120	-63 428 759,184
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	346 059 172,489	409 487 931,673
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	294 214 315,369	346 059 172,489
AN5	NOMBRE D' ACTIONS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	3 380 798	3 988 356
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	2 889 089	3 380 798
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	102,360	102,670
B-	FIN DE L'EXERCICE	101,836	102,360
AN6	TAUX DE RENDEMENT	3,23%	3,48%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA

PERIODE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31-12-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées:

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente,
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent,
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société SICAV TRESOR figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-3 Evaluation des autres placements :

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2017, la différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS :

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV TRESOR se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1.113.930,800 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et a été payée au Trésor public le 26 Décembre 2017.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC-1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2017	% de l'Actif Net
AC1-A. Obligations de sociétés		46,050,514.154	47,293,332.234	16.07
AIL 2013/1	10,000	200,000.000	206,600.000	0.07
AIL 2014/1	10,000	400,000.000	409,856.000	0.14
AMEN BANK 2009 A	30,000	1,399,200.000	1,414,752.000	0.48
AMEN BANK 2009 B	30,000	1,399,200.000	1,415,232.000	0.48
AMEN BANK 2010 SUB	50,000	2,665,500.000	2,705,940.000	0.92
AMEN BANK 2011/1 SUB	30,000	1,200,000.000	1,215,552.000	0.41
AMEN BANK2008	10,000	550,000.000	568,984.000	0.19
ATB 2007/1(20 ANS)	20,000	1,000,000.000	1,031,600.000	0.35
ATB 2007/1(25 ANS)	31,000	1,859,580.000	1,920,612.800	0.65
ATB 2009/A2	15,000	375,000.000	385,260.000	0.13
ATB 2009/B1	5,000	350,000.000	359,884.000	0.12
ATL 2011	15,000	600,000.000	626,460.000	0.21
ATL 2013/1	10,000	600,000.000	622,712.000	0.21
ATL 2014/1	5,000	200,000.000	209,280.000	0.07
ATL 2014/3	20,000	1,200,000.000	1,265,168.000	0.43
ATL 2015/1	10,000	1,000,000.000	1,029,592.000	0.35
ATTIJARI BANK 2010	50,000	714,200.000	744,080.000	0.25
ATTIJARI LEASING 2012-1/C	10,000	400,000.000	411,968.000	0.14

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2017	% de l'Actif Net
ATTIJARI LEASING 2014-1/B	5,000	200,000.000	206,628.000	0.07
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10,000	1,000,000.000	1,043,424.000	0.35
BH 2009	70,000	3,766,000.000	3,766,448.000	1.28
BH 2013/1	10,000	428,000.000	439,928.000	0.15
BNA 2009	10,000	466,400.000	481,248.000	0.16
BTE 2009	50,000	1,000,000.000	1,012,440.000	0.34
BTE 2010	15,000	450,000.000	455,724.000	0.15
BTE 2011/A	20,000	800,000.000	834,720.000	0.28
BTK 2009	50,000	2,665,546.154	2,766,186.154	0.94
BTK 2014/1SUB	10,000	400,000.000	401,096.000	0.14
CHO 2009/BIAT	7,000	175,000.000	175,952.000	0.06
CHO COMPANY 2009/BIAT	3,000	75,000.000	75,009.600	0.03
CIL 2012/2	15,000	300,000.000	313,380.000	0.11
CIL 2014/1	10,000	400,000.000	410,728.000	0.14
CIL 2014/2	10,000	600,000.000	633,584.000	0.22
CIL 2015/1	15,000	900,000.000	930,180.000	0.32
CIL 2017/1	30,000	3,000,000.000	3,093,960.000	1.05
HL 2013/2A	15,000	600,000.000	629,064.000	0.21
HL 2013/2B	10,000	800,000.000	839,568.000	0.29
HL 2014/1	10,000	800,000.000	808,616.000	0.27
SERVICOM 2012	3,000	60,000.000	62,587.200	0.02
STB 2008/1	50,000	3,200,000.000	3,309,760.000	1.12
STB 2008/2	2,200	116,038.000	121,006.480	0.04
STB 2010/1	10,000	300,000.000	310,224.000	0.11
STB 2011/A	25,000	713,750.000	746,090.000	0.25
TL 2014/1	5,000	200,000.000	207,828.000	0.07
TL SUB 2013	10,000	200,000.000	207,488.000	0.07
UIB 2009/1A	30,000	600,000.000	611,592.000	0.21
UIB 2009/1B	40,000	1,865,600.000	1,903,392.000	0.65
UIB 2009/1C	30,000	1,800,000.000	1,838,784.000	0.62
UIB 2011-2	30,000	856,500.000	893,724.000	0.30
UIB 2011/1A	30,000	1,200,000.000	1,219,440.000	0.41
AC1-B Emprunts d'Etat		133,283,951.310	135,557,034.681	46.07
Bons du trésor Assimilables		133,203,607.300	135,474,446.354	46.05
BTA 5.50% 10/2018	7,832	7,579,809.600	7,656,284.252	2.60
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	61,898	64,654,989.000	66,848,721.953	22.72
BTA 5.50% 02/2020	360	347,580.000	361,553.917	0.12
BTA 5.50% 10/2020	10,500	10,104,050.000	10,201,513.013	3.47
BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	16,611	17,413,378.700	18,008,753.350	6.12
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	34,700	33,103,800.000	33,712,846.794	11.46
Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA			-1,315,226.925	-0.45
Emprunt National 2014 CAT. A /5	17,644	80,344.010	82,588.327	0.03
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)		4,610,588.378	4,632,192.300	1.57
FCP HELION MONEO	1,700	173,857.016	177,257.300	0.06
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42,500	4,436,731.362	4,454,935.000	1.51
Total Portefeuille titres		183,945,053.842	187,482,559.215	63.72

Les mouvements du portefeuille-titres de la SICAV TRESOR :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV TRESOR, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Solde au 31 décembre 2016	314,066,543.441	8,824,250.199	-2,879,812.253	320,010,981.387	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	3,000,000.000			3,000,000.000	
Emprunts d'Etat	0.000			0.000	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	0.000			0.000	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Emprunts d'Etat (BTA)	-118,819,390.848			-118,819,390.848	-2,880,560.848
Emprunt National	-40,172.001			-40,172.001	3,937.999
Autres valeurs (Titres OPCVM)	-1,000,000.000			-1,000,000.000	601,903.402
Emprunts de sociétés	-13,261,926.750			-13,261,926.750	-726.750
* Variation des plus ou moins-values latentes			1,586,189.250	1,586,189.250	
* Variations des intérêts courus		-3,993,121.823		-3,993,121.823	
Solde au 31 décembre 2017	183,945,053.842	4,831,128.376	-1,293,623.003	187,482,559.215	-2,275,446.197

PR-1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **12,145,152.604 Dinars** au 31.12.2017, contre **14,823,502.145 Dinars** au 31.12.2016 et se détaillant comme suit :

Revenus du portefeuille-titres	31.12.2017	31.12.2016
Revenus des obligations de sociétés	2,481,629.304	2,969,429.760
· Intérêts courus	1,242,818.080	1,507,414.240
· Intérêts échus	1,238,811.224	1,462,015.520
Revenus des Emprunts d'Etat	9,464,244.200	11,659,755.585
· Intérêts courus	3,588,310.296	7,316,835.959
· Intérêts échus	5,875,933.904	4,342,919.626
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	199,279.100	194,316.800
· Dividendes	199,279.100	194,316.800
TOTAL	12,145,152.604	14,823,502.145

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités.

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017, à **101,940,531.144 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Certificats de Dépôt et se détaillant comme suit :

Certificats de Dépôt :

Désignation	Emetteur	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
Certificats de dépôt	BIAT			101,891,597.880	101,940,531.144	34.65
CDP 10J-01/01/2018	BIAT	5,73	11	5,493,007.796	5,500,000.000	1.87
CDP 10J-03/01/2018	BIAT	5,73	1	499,364.345	499,872.707	0.17
CDP 10J-05/01/2018	BIAT	4,73	4	1,997,900.536	1,999,159.553	0.68
CDP 10J-06/01/2018	BIAT	4,73	24	11,987,403.217	11,993,697.473	4.08
CDP 10J-07/01/2018	BIAT	4,73	72	35,962,209.652	35,977,313.884	12.23
CDP 10J-07/01/2018	BIAT	4,73	82	40,956,960.993	40,974,163.035	13.93
CDP 10J-08/01/2018	BIAT	4,73	10	4,994,751.341	4,996,324.492	1.70

Les certificats de dépôt émis par la « Banque Internationale Arabe de Tunisie » et souscrits par SICAV TRESOR bénéficient de la garantie de la « Banques de Tunisie » pour un montant égal à 30 Millions de Dinars soit 10,19 % du total actif de la SICAV TRESOR au 31 Décembre 2017.

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017, à **5,014,259.238 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2017 à **2,585,816.840 Dinars**, contre **2,486,063.192 Dinars** au 31.12.2016 et se détaillant comme suit :

Revenus des placements monétaires	Montant 31.12.2017	Montant 31.12.2016
Revenus des Bons du Trésor à court terme	26,608.645	106,034.987
· Intérêts courus	0.000	154.048
· Intérêts échus	26,608.645	105,880.939
Revenus des Certificats de Dépôt	2,429,354.277	1,675,664.808
· Intérêts courus	30,726.005	13,676.808
· Intérêts échus	2,398,628.272	1,661,988.000
Revenus des autres placements (Dépôt à Terme)	129,853.918	704,363.397
· Intérêts échus	129,853.918	704,363.397
TOTAL	2,585,816.840	2,486,063.192

PA-Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à **223,034.228 Dinars**, contre **255,393.513 Dinars** au 31.12.2016 et s'analysent comme suit :

	PASSIF	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
PA1	Opérateurs créditeurs	129,481.069	153,208.675
PA 2	Autres créditeurs divers	93,553.159	102,184.838
	TOTAL	223,034.228	255,393.513

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2017, à **129,481.069 Dinars** contre **153,208.675 Dinars** au 31.12.2016 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Gestionnaire	51,792.425	61,283.470
Dépositaire	25,896.219	30,641.731
Distributeurs	51,792.425	61,283.474
Total	129,481.069	153,208.675

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2017, à **93,553.159 Dinars** contre **102,184.838 Dinars** au 31.12.2016 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Etat, impôts et taxes	21,812.203	26,201.585
Redevance CMF	25,895.496	30,641.057
Provision pour charges à payer	11,872.569	9,919.263
Rémunération CAC	26,955.367	28,534.274
Jetons de présence	5,999.708	5,999.838
Dividendes à payer des exercices antérieurs	1,017.816	888.821
Total	93,553.159	102,184.838

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2017 à **1,667,708.464 Dinars** contre **1,978,652.136 Dinars** au 31.12.2016 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	667,083.379	791,460.852
Rémunération du dépositaire	333,541.706	395,730.432
Rémunération des distributeurs	667,083.379	791,460.852
Total	1,667,708.464	1,978,652.136

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2017 à **1,519,235.915 Dinars**, contre **478,502.536 Dinars** au 31.12.2016 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Redevance CMF	333,531.963	395,721.885
Impôts et Taxes	36,727.783	43,243.881
Rémunération CAC	25,301.593	24,639.852
Contribution exceptionnelle	1,113,930.800	0.000
Jetons de présence	5,999.870	5,999.838
Charges Diverses	3,743.906	8,897.080
Total	1,519,235.915	478,502.536

CP1 Note sur le capital :

	2017	2016
<u>Capital 01/01 (en nominal)</u>		
· Montant	: 338,079,800.000 Dinars	: 398,835,600.000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 3,380,798	: 3,988,356
· Nombre d'actionnaires	: 3,640	: 4,030
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
· Montant	: 442,746,900.000 Dinars	: 423,522,600.000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 4,427,469	: 4,235,226
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
· Montant	: 491,917,800.000 Dinars	: 484,278,400.000 Dinars
· Nombre de titres rachetés	: 4,919,178	: 4,842,784
Capital 31/12	: 284,043,740.634 Dinars	: 333,090,681.960 Dinars
· Montant en nominal	: 288,908,900.000 Dinars	: 338,079,800.000 Dinars
· Sommes non distribuables (*)	: -4,865,159.366 Dinars	: -4,989,118.040 Dinars
· Nombre de titres	: 2,889,089	: 3,380,798
· Nombre d'actionnaires	: 3,292	: 3,640

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **-4,865,159.366 Dinars** au 31.12.2017, contre **-4,989,118.040 Dinars** au 31.12.2016 et se détaillent comme suit :

	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-4,989,118.040	-4,852,514.814
1- <u>Résultat non distribuable de l'exercice</u>	-691,952.491	-995,373.128
o Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	1,586,189.250	-348,380.077
o +/- values réalisées sur cession de titres.	-2,278,141.741	-646,993.051
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	815,911.165	858,769.902
o Aux émissions	-7,135,707.952	-5,634,090.166
o Aux rachats	7,951,619.117	6,492,860.068
Total sommes non distribuables	-4,865,159.366	-4,989,118.040

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2017 se détaille ainsi :

	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
- Résultat distribuable de l'exercice	11,544,025.065	14,852,410.665
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-1,376,125.214	-1,885,705.845
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	2,674.884	1,785.709
SOMMES DISTRIBUABLES	10,170,574.735	12,968,490.529

5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
● Revenus des placements	5.099	5.120	5.797	5.016	5.457
● Charges de gestion des placements	-0.577	-0.585	-0.657	-0.558	-0.590
● Revenus net des placements	4.522	4.535	5.140	4.458	4.867
● Autres charges d'exploitation	-0.526	-0.142	-0.155	-0.127	-0.134
● Résultat d'exploitation	3.996	4.393	4.985	4.331	4.733
● Régularisation du résultat d'exploitation	-0.476	-0.558	-1.097	-0.347	-0.606
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3.519	3.835	3.887	3.984	4.127
● Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0.476	0.558	1.097	0.347	0.606

• Variation des +/- values potentielles/titres	0.549	-0.103	-0.412	0.333	-0.196
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0.789	-0.191	0.119	-0.713	-0.189
• Frais de négociation des titres	0.000	0.000	-0.001	0.000	0.000
• Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-0.240	-0.294	-0.294	-0.380	-0.385
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3.756	4.099	4.691	3.950	4.348
• Résultat non distribuable de l'exercice	-0.240	-0.294	-0.294	-0.380	-0.385
• Régularisation du résultat non distribuable	0.032	0.036	0.054	0.023	0.048
• Sommes non distribuables de l'exercice	-0.208	-0.258	-0.239	-0.357	-0.337
• Distribution des dividendes	3.835	3.887	3.984	4.127	3.874
Valeur liquidative	101.836	102.360	102.670	103.006	103.506

5-2 Ratios de gestion des placements	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0.500%	0.500%	0.500%	0.500%	0.500%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0.456%	0.121%	0.118%	0.114%	0.114%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3.461%	3.753%	3.791% (*)	3.879% (*)	4.010%
Actif net moyen	333,531,039,545	395.720.794,695	524.407.334,390	655.039.082,198	729.403.538,643

(*) Retraité pour le besoin de la comparaison

5-3 Rémunération du gestionnaire , du dépositaire et des distributeurs

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles ;

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, payée par SICAV TRESOR en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2016.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2016.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

5-4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté seront supportées par la SICAV et ce à compter du 1er janvier 2016.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV TRESOR », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV TRESOR » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Observations

Nous attirons l'attention sur le point suivant :

- La Note 3 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV TRESOR au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 1.113.930,800 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations légales et réglementaires

Les emplois en titres émis ou garantie par la « Banque Internationale Arabe de Tunisie » représentent 34,71% de l'actif total au 31 Décembre 2017, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Toutefois, les certificats de dépôts émis par la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE et souscrits par SICAV TRESOR bénéficient de la garantie de la BANQUE DE TUNISIE. Cette garantie représente 10,19% du total actif de la SICAV TRESOR au 31 Décembre 2017.

Tunis, le 12 février 2018

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2017

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société SICAV TRESOR, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2017

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice 2017.

1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2017

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2017 :

- La société « SICAV TRESOR » a conclu une convention avec la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » pour la gestion du portefeuille et la gestion administrative, financière et comptable. En rémunération des services de gestion, la « BIAT ASSETS MANAGEMENT » perçoit une rémunération annuelle de 0,20% TTC de l'actif net de « SICAV TRESOR » calculée quotidiennement. La commission TTC facturée en 2017 est de 667.083 dinars.
- La société « SICAV TRESOR » a conclu une convention de dépôt avec la « BIAT ». En rémunération des services de dépôt, la « BIAT » perçoit une rémunération annuelle de 0,10% TTC de l'actif net de « SICAV TRESOR » calculée quotidiennement. La commission TTC facturée en 2017 est de 333.542 dinars.
- Votre société a conclu une convention de distribution des titres « SICAV TRESOR » avec les sociétés « BIAT CAPITAL », « BIAT ASSET MANAGEMENT » et la « BIAT ». En rémunération des services de distribution, la « BIAT CAPITAL », la « BIAT ASSET MANAGEMENT » et la « BIAT » perçoivent une quote-part de la commission de distribution de 0,20% TTC l'an, prélevée sur l'actif net de la SICAV TRESOR et ce au prorata de la distribution. La commission TTC facturée en 2017 est de 667.083 Dinars, détaillée comme suit :

Société	Commission TTC en Dinars
BIAT	596 517
BIAT ASSET MANAGEMENT	55 147
BIAT CAPITAL	15 419
Total	667 083

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence. Les jetons de présence pris en charge au titre de l'exercice 2017 totalisent un montant brut de 6.000 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 12 février 2018

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI